

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1782

Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public -
Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1782 - APPROBATION DE SIX CONVENTIONS D'OCCUPATION GRATUITE ET TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - ORANGERIE DU PARC DE LA TÊTE D'OR, POUR L'ORGANISATION D'EXPOSITIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est prioritairement utilisée pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), la délégation à la Culture propose de soutenir la diffusion des arts plastiques, avec la mise à disposition gratuite de la salle du lundi 25 avril au vendredi 14 octobre 2016 à sept projets d'expositions.

Le programme 2016 des expositions est le suivant :

- Le salon Hivernal du 25 avril au 17 mai, exposition organisée par l'Association Régionale des Arts.
- Artistes en liberté du 19 mai au 20 juin, exposition organisée par la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.
- Quand des artistes lyonnais défendent une grande cause du 23 juin au 4 juillet, exposition organisée par l'Association Regards Croisés.
- Photographies du 6 juillet au 18 juillet, exposition organisée par l'Association Les gens de l'image.
- Animalité du 19 août au 2 septembre, exposition organisée par l'Association Photographies-Rencontres.
- 5° Biennale de pastel du 5 septembre au 14 octobre, exposition organisée par l'Association L'Art de cœur de l'art.

A titre indicatif, la valeur locative annuelle des lieux s'élève à 42.084 € HT.

Compte tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de certains de ses espaces, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

En conséquence, il vous est proposé de mettre gratuitement à disposition de ces exposants, la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or pour les périodes indiquées et pour la tenue de leur exposition.

Les conventions prévues définissent les conditions de mise à disposition du lieu, plus particulièrement en termes de durée, d'entretien et d'assurance.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 6^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les exposants Association Régionale des Arts, la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, Regards croisés, l'Association Les gens de l'image, l'Association Photographies-Rencontres et l'Association L'art de cœur de l'art, relatives à la mise à disposition gratuite de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN